

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE LASER 2020



Avis de Course

Championnat Atlantique Manche N° 4

Interligue Laser

10 et 11 octobre 2020

POLE NAUTIQUE SUD GOËLO(base ST QUAY)



Grade 4

PROTOCOLE COVID 19

Selon directives FFV/ Ministère de la Santé

Pré-inscription Obligatoire

Port du Masque sur les espaces du Club

Désinfection des mains avant conf d'inscription et émargement

Pas de vestaires

Remises des Prix en Extérieur (masque obligatoire)....

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement national du classement national des coureurs AFL et le règlement du championnat régional Atlantique AFL.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.6

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **LASER Standard, Radial et 4.7**
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT se préinscrire par internet en ligne au plus tard le **03/10/2020 2020** à l'adresse suivante : <http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=213>
Majoration de 10 euros pour les inscriptions passées cette date.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - le timbre AFL 2020 ou l'attestation d'appartenance à l'AFL disponible en ligne
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2020
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - L'appartenance à la classe Laser 2020
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 **DROITS À PAYER**

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- **28 €** par bateau à payer lors de la confirmation des inscriptions le 10/10/2020
- **38 €** par bateau si pré inscription faite après le 30/09/2020.

5 **PROGRAMME :**

- 5.1 Confirmation d'inscription : samedi 10/10 de 9h30 à 12h00 au club quai robert Richet 22410 ST QUAY PORTRIEUX
- 5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2020 **obligatoire**
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 10/10	14h00	Laser Standard, Radial & 4.7
Dimanche 11/10	10h00	Laser Standard, Radial & 4.7

Dimanche 11 : Dernier signal d'avertissement : 16h00 heure

6 **JAUGE : Non utilisé**

7 **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le samedi 10 octobre 2020 club quai robert Richet 22410 ST QUAY PORTRIEUX

8 **LES PARCOURS**

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9 **SYSTEME DE PENALITE**

Pas modification de la règle 44.1

10 **CLASSEMENT**

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11 **COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 **PRIX**

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (Standard, Radial et 4.7)

La 1ère Féminine en Laser Radial, le 1er Master standard (à partir de 35 ans) et le premier Master Radial (à partir de 35 ans), la première fille en Laser 4.7

13 **DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 **ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

15 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

POLE NAUTIQUE SUD GOELO (ronan le goff)

02 96 70 54 65

E-mail : polenautique@sbaa,fr - Site : <http://www.polenautiquesudgoelo.fr/>

ANNEXE ZONE DE COURSE